

**ANIMATION FLORALYS ET TERROIR**  
**SPECTACLE « SCULPTEUR DE BALLONS SUR ECHASSES »**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par la Société Rideau Rouge Organisation, dans le cadre de la manifestation « Floralys et terroir »,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle est signé avec la Société Rideau Rouge Organisation, n° de SIRET 80342987700019, domiciliée à DAMMARIE-LES-LYS-VOSVES (77190), 434 rue Fernand Léger, représentée par son Président François JOYEUX.

**Article 2 :**

La prestation consiste en la présentation d'un spectacle d'un sculpteur de ballons sur échasses de 3 x 45mn, le lundi 14 mai 2023 de 14h à 18h au Parc Sainte-Agathe.

**Article 3 :**

Le coût de la prestation s'élève à 600 €/TTC, auquel s'ajoute la fourniture d'un catering composé de boissons et gâteaux secs et le règlement des droits d'auteur auprès de la SACEM.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 30 mars 2023,

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**3 0 MARS 2023**



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230330-DEC2023-35-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023